



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT  
LE MARDI 12 MAI 2026

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le mardi 12 mai 2026 à 8h04, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers Sylvain Brossard, Robert Dupuis, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance, messieurs les conseillers Sylvain Brossard, Robert Dupuis, Gilles Lapierre, Sylvain Cazes et Mario Perron.

Sont absentes à cette séance, mesdames les conseillères Chantale Boudrias, Johanne Di Cesare et Natalia Zuluaga Puyana.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

**245-05-26**

MODIFICATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR  
ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES –  
2026GE04-AOP

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 134-03-36, la Ville a octroyé à 9152-4629 Québec Inc. (Géninovation), le contrat visant les services professionnels pour des études géotechniques et environnementales, et ce, aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés pour une valeur approximative de 157 113,34 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que des quantités (analyses environnementales et forage en géotechnique) ont été ajoutées afin d'augmenter la précision des informations récoltées pour la conception des projets d'amphithéâtre et de baseball ainsi que pour l'évaluation des coûts;

CONSIDÉRANT que, selon le Service du bureau de projets, la modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la modification, telle que soumise à la présente séance, au contrat, octroyé par la résolution numéro 134-03-26 et le paiement des coûts supplémentaires à 9152-4629 Québec Inc. (Géninovation), dans le cadre du contrat pour les services professionnels pour des études géotechniques et environnementales, pour un montant de 29 594,57 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur ou la chef de division du Service du bureau de projets ou le chargé de projets à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

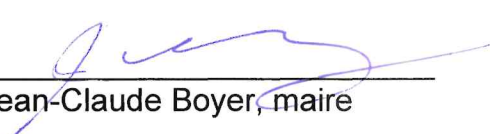


No de résolution  
ou annotation

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-391-00-419.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistant, aucune période de questions n'a eu lieu et aucune question n'a été reçue.

  
Jean-Claude Boyer, maire

  
Me Sophie Laflamme, greffière